



MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'ÉNERGIE
SERVICE DES
ÉNERGIES

ANNEXE 1

DECLARATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVISOIRES ET DE SECOURS DE PUISSANCE SUPÉRIEURE A 10 KW

N°/ SDE du/...../.....

I - Identité du déclarant, propriétaire des équipements

Si particulier : NOM, Prénom du propriétaire :

Si Société : NOM :

N° TAHITI

Adresse postale : BP Code Postal :

Commune : Ile :

Tel. : E-mail :

II – Engagement

A, le

Le déclarant,

Informations relatives aux données personnelles

Les données à caractère personnel collectées par le Service des énergies, dans le cadre de sa mission d'intérêt public d'organisation et de gestion des ressources énergétiques, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des déclarations d'installations de production d'électricité.

Les données à renseigner sont obligatoires.

Elles sont à destination du Service des énergies et seront conservées pendant toute la durée d'activité de production d'électricité. Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur dispose, sur ses données, des droits d'accès, de rectification et de limitation, du droit d'opposition pour des raisons tenant à sa situation particulière, qu'il peut exercer aux adresses suivantes, en justifiant de son identité : Service des énergies - 13 avenue Pouvanaa A Oopa - BP 3829 98713 Papeete secretariat@energie.gov.pf.

Le demandeur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Il peut également contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

